



HONORAIRES DE TRANSACTION TTC*

*TVA au taux de 20% incluse

Appartements et maisons

Jusqu'à 150.000 € = 7.000 € TTC

De 150.001 € à 300.000 € = 6 % TTC

De 300.001 € à 400.000 € = 5.5 % TTC

A partir de 400.001 € = 5 % TTC

Terrains, immeubles commerciaux, garages, parkings et fonds de commerce

Jusqu'à 150.000 € = 8 % TTC avec un minimum de 5000€

Au-delà de 150.000€ = 7 % TTC

VEFA

De 3 à 7% TTC en fonction des programmes

Les honoraires de transaction sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue sur le mandat de vente.